

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 10 octobre 2025

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents : M. Denis BUTTERBACH, M. Jean-Claude BRETNACHER, M. Patrick PIERRE,
Mme Roselyne DA SOLLER, Mme Ginette MAGRAS, M. Philippe SCHUTZ, M. Franck ROGOVITZ
Etaient absents : M. Thierry UJMA, Mme Christine THIEL

Membres en fonction : 10

Membres présents : 8

Dont représentés : 0

Membres absents : 2

POINT n°1 : Créations-suppressions de postes

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 août 2025,

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de supprimer plusieurs postes dans le cadre de la réorganisation et du renforcement des services :

- 1 POSTE MONITEUR EDUCATEUR 25H00 SERVICE PARENTALITE (LERSY/GAPSKI)

- 1 POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 35H00 (PETERMANN ANAIS)

- 1 POSTE ADJOINT TECHNIQUE 35H00 (HERVE JAGER)

- 1 POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 35H00 (VANESSA GERNE)

- 1 POSTE ADJOINT ANIMATION 29H35 (AMELIE MELLING)

- 1 POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 35H00 2EME CLASSE (EYEN MARIE-LINE)

- 1 POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 35H00 (DANIELLE MASSON)

- 1 CREATION DE POSTE d'EMPLOI NON PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF pour
accroissement temporaire d'activités à hauteur de 28H00

Monsieur le Président demande également au Bureau de l'autoriser pour le remplacement des MNS à la piscine de recourir aux services d'un vacataire sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de créer et supprimer les postes comme proposé par le Président,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT n°2 : Convention ULMJC – CCHPB – Organisation de Boulay Bouq'in 2025

Monsieur le Président indique que comme chaque année l'ULMJC participe activement à l'organisation de Boulay Bouq'in qui s'inscrit dans le programme plus vaste que l'Association porte : « Les estivales du Pays de la Nied ». Les frais afférant à l'organisation se montent à 8443,14 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de fixer le montant à rembourser à l'ULMJC à 8443,14 €,
- 2) d'autoriser le Président à signer la convention et toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT n°3 : Demandes d'aides au développement économique

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2021 et du 17 février 2022,

Vu la délibération du conseil municipal de Boulay en date du 15 février 2022,

Monsieur le Président indique que plusieurs entreprises ont déposé une demande auprès de la CCHPB au titre du développement économique. Il s'agit des entreprises ATMOSPHERE, Plâtrerie Beck, SAS MEDIANE.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de verser à la société ATMOSPHERE la somme de 6000 € au titre du développement économique, la somme de 2000 € au titre de la création d'emplois, et 1454,50 € au titre du bonus Ville de Boulay,
- 2) de verser à la SAS MEDIANE la somme de 6000 € au titre du développement économique et 3000 € au titre du bonus Ville de Boulay,
- 3) de verser à la société BECK la somme de 6000 € au titre du développement économique,
- 4) de solliciter le remboursement des sommes allouées au titre du bonus Ville de Boulay, à la commune de Boulay, pour un montant respectif de 1454,50 € (Atmosphère) et 3000 € (SAS MEDIANE),
- 5) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT n°4 : Convention partenariale AGURAM/CCHPB – Modification simplifiée du PLUi n°1

Monsieur le Président indique que le conseil communautaire a décidé d'engager une modification simplifiée du PLUi. L'AGURAM assistera la CCHPB dans la procédure et dans le dossier à soumettre au public.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de verser une subvention de 11200 € à l'AGURAM,
 - 2) d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et toutes les pièces administratives ou financières afférentes.
-

Département de la Moselle - Arrondissement de BOULAY - Communauté de Communes de la Houve et du Pays
Boulageois
Registre des délibérations du Bureau Communautaire du 10 octobre 2025

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

(Absent)

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

(Absente)

Ginette MAGRAS,